



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-020

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

*L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Nombre de Membres**

**Afférents au CC :** 36

**En exercice :** 24

**Ayant pris part à la  
délibération :** 31

**Présents :** Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

**Excusés :** Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Secrétaire de Séance :** Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

***Objet de la délibération : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Avenant au procès-verbal de mise à disposition du site - Signature bail emphytéotique avec la Société CS POUY NEGUE 2 - Signature bail emphytéotique administratif avec la Commune de Réalmont et la Société CS POUY NEGUE 2***

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de bail emphytéotique approuvé par le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 29 septembre 2022 (*délibération n° 2022-089*) est nul et non avenu. En effet et avant que ledit bail ne soit signé, un point de blocage a été soulevé à savoir le partage des droits entre la Commune de Réalmont, propriétaire du site mais non compétente, et la Communauté de Communes, compétente mais non propriétaire, conduisant le porteur de projet à ne pouvoir en l'état signer de bail emphytéotique ni avec l'une, ni avec l'autre.

Pour lever cet obstacle, il est en conséquence proposé :

- de modifier le procès-verbal de mise à disposition du Centre d'Enfouissement Technique de classe II « Al Gouty » passé le 19 décembre 2007 entre la Commune de Réalmont et la Communauté de Communes du Réalmontais notamment en supprimant son Article 7 : Substitution dans les droits patrimoniaux,

- de passer avec la porteur de projet, la Société CS POUY NEGUE 2, un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, prorogable 10 ans, concernant exclusivement les parcelles cadastrées sous les n° 253, 255 et 256 - section C d'une surface totale de 3 990 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer annuel de 3 000 € HT par hectare clôturé, soit 690 € HT,

- d'intervenir aux termes du bail emphytéotique administratif passé entre la Commune de Réalmont et la Société CS POUY NEGUE 2 pour déclarer être parfaitement informée du projet de parc photovoltaïque et donner son consentement.

Cet exposé a été présenté et adopté par le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

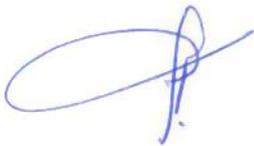
- retire la délibération n° 2022-089 du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022 ayant pour objet : Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont - Signature bail emphytéotique,
- approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de mise à disposition du Centre d'Enfouissement Technique de classe II « Al Gouty » passé entre la Commune de Réalmont et la Communauté de Communes dont une copie est jointe à la présente et autorise le Président à le signer,
- approuve les termes du bail emphytéotique à intervenir avec la Société CS POUY NEGUE 2 dont le siège est situé ZAC de Mazeran – 74, rue Lieutenant de Montcabrier à Béziers (34500) et autorise le Président à le signer,
- approuve les termes du bail emphytéotique administratif à intervenir entre la Commune de Réalmont et la Société CS POUY NEGUE 2 et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

**La Secrétaire de séance,**

Nadège BARTHE ~~DE LA OSA~~

